



Commission des dynamiques territoriales

620 - Développement touristique

620 - Développement touristique - Propositions financières - Budget Primitif 2018

Rapport n° CD/2017/079

Service Chef de file :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Avec plus de 19 millions de visiteurs en Alsace, dont 10,5 millions dans le Bas-Rhin, et 22 000 emplois liés directement à la présence des touristes, le tourisme s'affirme comme une activité génératrice de croissance et un atout majeur pour le développement local.

Le tourisme, compétence partagée, est générateur de croissance et constitue un atout majeur pour le développement local. La politique touristique du Département du Bas-Rhin s'écrit dans une volonté partagée avec le Département du Haut-Rhin de valorisation de la Destination Alsace, dont la nouvelle stratégie de développement a été redéfinie en 2017.

Par le soutien des acteurs du tourisme et l'apport d'ingénierie, notamment par le biais de l'agence Alsace Destination Tourisme, le Département consolidera son lien de proximité avec les territoires, le tourisme étant créateur de richesses et d'emplois non délocalisables.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider de l'inscription, au budget primitif de 2018, des crédits dédiés au développement touristique.

Axe **620 Développement touristique**

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	62010	F	Soutien au développement touristique	110 388,00	459 945,00	454 945,00
D	62010	I	Soutien au développement touristique	701 294,40	0,00*	346 157,00
			TOTAL	811 682,40	459 945,00	801 102,00

*Lors du vote du Budget Primitif 2017 les subventions d'investissement étaient centralisées sur une seule et même ligne au niveau de l'axe 605.

Compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités, le tourisme est une activité hautement concurrentielle et requiert l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques et sociétales. Dans un contexte d'acteurs institutionnels partenaires sur la destination, et de redistribution des compétences en application de la loi

NOTRe, la politique touristique du Département, s'écrit avec le Haut-Rhin, dans une volonté partagée de valorisation de la Destination Alsace.

Dans la suite de la co-fondation de l'agence Alsace Destination Tourisme (ADT), les deux Départements ont souhaité consolider et élargir leur ambition touristique commune à travers la co-construction d'une Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique (SIDT) 2017-2021. La SIDT traduira cette ambition partagée et constituera un outil de sa mise en œuvre, dans l'ensemble des dimensions de l'économie touristique.

Présent sur l'ingénierie au service des territoires, notamment en lien avec l'ADT, le Département souhaite aussi consolider son lien de proximité avec les territoires, le tourisme étant créateur de richesses et d'emplois non délocalisables.

Enjeux et projets pour 2018

- **Consolider la Destination Alsace et renforcer l'économie touristique des territoires**

Considérée comme l'échelle pertinente par l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques, la Destination Alsace se définit par les valeurs-clés qu'elle renvoie : excellence, innovation, humanisme et authenticité.

L'ambition des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin consiste, d'une part, à préserver l'identité et la notoriété de l'Alsace et, d'autre part, à renforcer les partenariats et les coopérations avec les territoires voisins, tant vers l'Ouest avec le Massif des Vosges, qu'à l'Est à l'échelle de l'espace métropolitain du Rhin supérieur.

L'ADT a pour mission d'accompagner les acteurs des territoires, d'apporter des expertises et conseils aux prestataires de services et de garantir le rayonnement de la destination Alsace, tant au niveau des publics de proximité, que de la clientèle européenne. Pour se faire, un montant prévisionnel de 2 305 888 € est proposé au BP 2018.

Les activités de pleine nature, la mise en tourisme des sites de montagne, la valorisation du patrimoine castral, le tourisme de mémoire, la gastronomie, l'œnotourisme et les savoir-faire alsaciens, constituent aujourd'hui des marqueurs forts de la destination qu'il est proposé de continuer à structurer et à développer.

Pour autant, les capacités d'innovation des Départements doivent permettre d'explorer d'autres champs de développement potentiels : tourisme industriel, tourisme de santé ou encore silver tourisme.

- **Mettre en œuvre la stratégie d'innovation et de développement touristique à un échelon interdépartemental et dans le cadre de coopérations avec les acteurs socio-professionnels et institutionnels**

La stratégie de développement du tourisme en Alsace, adoptée en juin 2012, par la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, est arrivée à son terme au 31 décembre 2016.

C'est pourquoi, en 2017, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont élaboré conjointement, avec l'ensemble des acteurs du secteur touristique alsacien dont la Région Grand Est, et à l'échelon interdépartemental, leur stratégie d'innovation et de développement touristique pour la période 2017-2021.

Portée par l'ambition de valoriser les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales en misant sur l'excellence touristique alsacienne, cette stratégie constitue un outil au service de la croissance et de l'emploi destiné aux socioprofessionnels du tourisme et aux acteurs locaux.

62010- Soutien au développement touristique

- **Le soutien à des associations à vocation touristique : crédits proposés au budget primitif de 2018 : 86 695 €**

Pour veiller à l'inscription de la stratégie d'innovation et de développement du tourisme alsacien dans la réalité socio-économique du XXIème siècle, des principes de progrès sont proposés en matière de services numériques, de format de séjours, de modes de transport, de médiation culturelle et de visite, de formation des acteurs et de partenariats public-privé.

Aussi, il est proposé que le Département soutienne des associations à vocation touristique qui contribuent de façon significative, chacune dans son champ d'intervention, à la qualification de l'offre touristique et au développement de la capacité des associations à répondre aux besoins des publics.

Ce soutien concerne des associations telles que le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR) qui a pour mission générale d'assurer le développement et la promotion des hébergements chez l'habitant, l'AJA (aujourd'hui dénommée Terres d'Est), agence de tourisme associatif, qui développe des solutions en réponse à des besoins spécifiques (jeunes, familles, personnes en situation de handicap, clubs de sport, classes...), et le Club Vosgien qui contribue à l'aménagement et l'entretien des sentiers ainsi qu'au jalonnement des circuits pédestres.

Le soutien à l'activité touristique passe également par le conseil et l'aide apportés aux visiteurs tels que l'animation du Chalet du Champ du Feu par l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche, et le dispositif de secours et d'alerte du Mont Sainte Odile mis en place pendant les jours de grande affluence.

Le travail en réseau constitue aussi un levier d'action pour le rayonnement de l'offre alsacienne. L'adhésion à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances permettrait d'assurer la promotion du tourisme à la campagne et à la montagne (15 stations labellisées dans le Bas-Rhin).

- **La contribution au contrat de destination Massif des Vosges : crédits proposés au budget primitif de 2018 : 18 250 €**

Aux portes de l'Alsace et au travers de la marque de destination associée du Massif des Vosges, le Département du Bas-Rhin peut aussi compter sur des lieux et objectifs de visite de réputation remarquable.

Le Massif des Vosges est riche de la diversité de ses nombreuses ressources, naturelles, paysagères, culturelles, architecturales, historiques, ou encore gastronomiques. Celles-ci ont permis le développement d'une offre d'activités diversifiées, été comme hiver, allant des sports d'hiver aux activités de pleine nature générant un tourisme vert de qualité ainsi qu'un tourisme de mémoire ou industriel.

La stratégie de développement du tourisme Destination Alsace a ainsi trouvé un socle plus large à travers le contrat de destination touristique du Massif des Vosges, outil au service des territoires de montagne et amplificateur d'une offre touristique cohérente et lisible.

Le contrat-cadre de destination touristique du Massif des Vosges, approuvé par la Commission Permanente du Conseil Général du 3 mars 2014, couvre la période de 2014 à 2018.

Ce contrat est structuré autour de cinq filières porteuses : stations vallée, sites de visite, bien-être, itinérance, écotourisme. L'objectif est de proposer une offre touristique attractive, revisitée, en phase avec les attentes de la clientèle, pour passer durablement d'un tourisme d'excursion à un tourisme de séjour.

Le plan d'action annuel 2018, défini avec les partenaires de la destination Massif des Vosges, permettra au Département de déterminer les actions qu'il souhaite soutenir.

- **L'aide au transport à vocation exclusivement touristique : crédits proposés au budget primitif de 2018 : 350 000 €**

Dans le contexte du transfert de la compétence transports interurbains à la Région le 1^{er} janvier 2017, le Département a souhaité conserver la maîtrise et le financement des lignes à vocation exclusivement touristique, celles-ci n'étant pas considérées comme des lignes régulières au sens du Code des Transports.

Cette décision a notamment été fondée par la nécessité de garder une cohérence d'ensemble entre les sites touristiques que le Département souhaite promouvoir ou dont il est propriétaire et les infrastructures de transports qui permettent d'y accéder (LR 500 vers le Haut-Koenigsbourg et les navettes des neiges LR 252 – 258 – 511 – 542). Trois autres lignes sont également concernées, la LR 317 vers le Château du Fleckenstein et les deux lignes menant à Europa Park depuis Strasbourg et Sélestat.

Les modalités de financement sont spécifiées dans la « Convention de partenariat opérationnel et de financement en matière de transports scolaires et interurbains : gestion routière, lignes touristiques et tarification sociale », conclue entre le Département et la Région.

- **Le soutien à l'hébergement touristique : crédits d'investissement proposés au budget primitif de 2018 : 346 157 €**

Dans le cadre de précédents dispositifs de soutien en faveur de l'hébergement touristique (appel à projet hôtellerie, restauration traditionnelle, camping-caravaning), le Département est amené à solder un certain nombre d'opérations, engagées antérieurement, et qui pour certaines s'inscrivent dans le cadre des Contrats de Territoire.

La Commission des dynamiques territoriales, réunie le 09 novembre 2017, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 620-Développement touristique.

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY